



Solde RTT et congé maladie

Par Pascaledu75

Bonjour,

Actuellement en congés maladie depuis 4 mois, je n'ai pas pu prendre le solde des mes rtt acquis en 2022. Ma société donne aux salariés le droit de les utiliser jusqu'à fin prendre fevrier 2023. Que deviendront mes jours de RTT acquis mais non pris (du faite de mon arrêt maladie), seront-ils perdus ? reportés ? Rien n'est spécifié dans la convention collective.

Cordialement